FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Réglementation

Arrêté du 11 juin 2007 de commissionnement DGEFP

NOR : *ECEF0710678A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi,

Vu l'article 15 de la loi de finances pour 1989 codifié L. 45-D du livre des procédures fiscales ;

Vu le code du travail et notamment les articles L. 991-1 à L. 991-9 et R. 991-1 à R. 991-10 ;

Vu l'article 112 de la loi 98-546 du 2 juillet 1998, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

Vu le décret n° 2007-996 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1985 du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle portant titularisation de Mlle Guillard (Marie-Claude) dans le corps de l'inspection de la formation professionnelle,

Arrête :

Article 1er

Mlle Guillard (Marie-Claude), inspecteur de la formation professionnelle est commissionnée, à compter du 1er juin 2007, jusqu'au 31 décembre 2007, pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles L. 119-1-1, L. 991-1 et L. 991-2 du code du travail ainsi que ceux prévus à l'article 15 de la loi de finances pour 1989 codifié L. 45-D du livre des procédures fiscales.

Article 2

Mlle Guillard (Marie-Claude) est habilitée à intervenir sur l'ensemble du territoire métropolitain et des départements d'outre-mer pour le contrôle de la SAS Distribution Casino France, 24, rue de la Montat, 42100 Saint-Etienne, et en particulier l'établissement Géant Casino, centre commercial de Beaulieu 86011 Poitiers.

Article 3

Mlle Guillard (Marie-Claude) est tenue au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'emploi et de la formation professionnelle.

Fait à Paris, le 11 juin 2007.

Pour le ministre de l'économie,
des finances et de l'emploi
et par délégation :
Le sous-directeur de la politique
de formation et du contrôle
J.-R. Louis